



**La Confédération Générale du Travail**

*« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »*

# Le Courrier

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

**N° 1345 du 9 Février 2010**

### Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Assemblée Générale du 8 février : revendications CGT sur ARTT/Réponses de l'administration	3-5
4. Demande d'audience sur l'organisation de la police portuaire	6-7
5. Demande d'audience sur l'aviation civile	8
6. Intersyndicale Environnement suite à la réunion du 4 février 2010	9-10
7. Adresse CGT aux élus sur le transfert des Parcs	11-14
8. Lettre de l'OFICT – Janvier 2010	15-21
9. UGFF : Décret sur la réorientation professionnelle dans le Fonction Publique	22-23
10. Les retraités dans l'action le 24 janvier 2010	24-25
11. CGT : Rapport du Conseil d'orientation des retraites	26
12. UGFF : Réformes des retraites, ça part extrêmement mal	27
13. Titularisation des contractuels : Chiche Monsieur le Président !	28
14. Demande d'audience du C.C.A.S. au Ministre	29-30
15. Questionnaire des droits syndicaux 2010	31
16. V.O. Impôts	32-33



## AGENDA

**L'intersyndicale  
C.G.T. – F.O. – C.F.D.T. – U.N.S.A.**

**a été reçue par le Directeur  
de Cabinet et le Secrétaire Général  
du Ministère le 8 février  
au matin concernant l'A.R.T.T.  
et le dialogue social au MEEDDM.**

**L'intersyndicale se réunit le  
9 février au matin pour définir  
les suites à donner aux boycotts**



## INFOS BREVES

	<p><b>SONDAGE RETRAITE</b> <b>L'âge légal à 60 ans est un acquis social pour 63% des Français</b></p>
<p>Selon un sondage BVA publié par Les Echos et France Info, 63% des Français sont favorables à 63% au maintien de l'âge du départ à la retraite à 60 ans, considéré comme "un acquis social sur lequel il ne faut pas revenir". Ils sont 34% à estimer que l'âge de la retraite peut être repoussé en raison de l'allongement de l'espérance de vie, et 3% ne se prononcent pas.</p>	
	<p><b>ELECTIONS 2010</b> <b>MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE</b> <b>Un vote de confiance</b> <b>Déclaration de la Cgt et des Fédérations concernées par la MSA Organismes sociaux</b> <b>– FNAF - Banques et Assurances - FNME</b></p>
<p>La CGT tient à remercier l'ensemble des salariés et retraités du régime de protection MSA d'avoir renforcé l'audience et l'influence électorale de la CGT dans les caisses MSA. Avec 22.19 % soit une progression de 0.76 %, la CGT renforce sa place de 2ème organisation syndicale, et confirme sa forte progression et sa position acquise en 2005 (+ 7 %). En nombres d'élus, la CGT gagne 196 délégués cantonaux. Les assurés sociaux peuvent compter sur les 2 426 élus(es) CGT pour porter haut et fort les revendications et aspirations des ressortissants de la MSA.</p>	
	<p><b>« EMPLOIS VERTS »</b> <b>Il faut faire des choix ambitieux</b> <b>A PROPOS DE L'AVIS DU CONSEIL D'ORIENTATION POUR L'EMPLOI</b></p>
<p>Le développement durable et l'emploi : il faut des choix ambitieux à propos de l'avis du Conseil d'orientation pour l'emploi. Saisi par les ministres chargés du développement durable, le Conseil d'orientation pour l'emploi rend public son avis intitulé « Croissance verte et emploi ». Cet avis examine un certain nombre d'études consacrées à ce sujet et fait des propositions pour « optimiser l'impact de la croissance verte sur l'emploi ». Il insiste sur la nécessité de l'intervention de l'Etat et l'implication des acteurs sociaux. Il met également l'accent sur la qualité de l'emploi et fait appel à un plan ambitieux notamment en matière de formation en général et particulièrement de formation continue.</p>	
	<p><b>ETATS GENERAUX DE L'INDUSTRIE</b> <b>Loin du compte !</b></p>
<p>La réunion conclusive des états généraux de l'industrie s'est tenue le 25 janvier 2010 sur la base d'un rapport qui sera remis au Président de la République. La CGT qui a participé activement aux travaux des EGI en régions et au niveau national, ne retrouve pas dans ce document l'esprit des très nombreuses propositions innovantes pour une nouvelle politique de développement industriel et de l'emploi qu'elle a formulées.</p>	
	<p><b>CHOMAGE</b> <b>Des chiffres en trompe-l'oeil</b></p>
<p>Qui peut croire que la situation du chômage est en train de s'améliorer, alors que l'emploi continue de se dégrader et que plus d'un million de demandeurs d'emplois arriveront en fin de droit en 2010 et viendront grossir en masse les rangs des bénéficiaires des minima sociaux.</p>	
	<p><b>LIBERTES SYNDICALES</b> <b>Occupation de la mairie d'Amnéville (Moselle)</b></p>
<p>Depuis ce matin à 9 heures, plus de 150 militantes et militants CGT, dont les secrétaires généraux de l'Union départementale CGT de la Moselle et de la Fédération des Services publics, ont investi la mairie d'Amnéville.</p>	
	<p><b>TRAVAILLEURS SANS PAPIERS</b> <b>Non à l'évacuation des grévistes de la rue du regard</b></p>
<p>Le Tribunal de Grande Instance de Paris vient d'ordonner l'évacuation des travailleurs sans papiers en grève, des locaux du FAF-SAB (Fond d'Assurance Formation des salariés de l'Artisanat du BTP), 8 rue du Regard, Paris 6ème.</p>	

Suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### Assemblées des personnels le 8 février 2010

Appel unitaire CGT, FO, CFDT, UNSA

#### Le point sur les revendications CGT sur l'ARTT / Réponses de l'administration

Depuis notre départ du CTPM du 15 décembre 2009, deux réunions sur l'ARTT ont eu lieu avec le ministère les 19 et 26 janvier. La lettre du 25 janvier au soir du Directeur de cabinet a empêché la discussion d'un certain nombre de points lors de la réunion du 26 janvier.

- Lettre du Directeur de cabinet du janvier :  
[http://www.equipement.cgt.fr/IMG/pdf/lettre\\_carenco\\_ARTT.pdf](http://www.equipement.cgt.fr/IMG/pdf/lettre_carenco_ARTT.pdf)
- Communiqué des syndicats du 26 janvier :  
[http://www.equipement.cgt.fr/IMG/pdf/intersyndicale\\_26\\_janvier\\_ARTT.pdf](http://www.equipement.cgt.fr/IMG/pdf/intersyndicale_26_janvier_ARTT.pdf)

Le 8 février, jour où nous vous appelons à des réunions d'informations, l'intersyndicale CGT, FO, CFDT, UNSA est reçue par le Cabinet du ministre.

#### Décret portant dérogation aux garanties minimales.

La « suspension » de la publication de ce décret ne suffit pas, nous demandons la suppression de l'article 3 du projet. Nous refusons le fractionnement des astreintes et la réduction de la durée de repos entre 2 périodes de travail.

Il n'est pas possible d'admettre la « programmation des dérogations ». Le cadrage national « D.I.R. » doit être suspendu et réexaminé.

En ce domaine d'organisation du travail l'annonce de modifications du cadrage national DIR, publié en octobre dernier, s'accompagne d'un refus de sa suspension. Or il est urgent de mettre un terme aux pratiques de non respect des garanties et de programmation des dérogations... Le cadrage DIR diffusé en octobre sans que la concertation ait été achevée, représente une « anticipation » des reculs en organisant autant d'atteintes au respect des garanties collectives.

Un état des lieux contradictoire avec avis des C.L.H.S. locaux et du C.C.H.S. est indispensable.

**En ce domaine, le niveau des emplois et des postes vacants sont en relation directe avec la pénibilité du travail. Il faut mettre un frein aux dérogations « permanentes ».**

*Réponse de l'administration : Un Groupe de travail sera mis en place pour traiter ce sujet.*

**Arrêté interministériel relatif aux conditions de l'A.R.T.T. en application du décret du 25 août 2000.**

### **Déplacements**

Nous demandons la suppression des articles 7 et 8 sur les déplacements et la modification de l'article 6 permettant de simplifier le dispositif et de réduire l'abattement à 30 minutes dans les cas prévus.

*Réponse de l'administration : Accord sur ce point.*

### **Forfait cadres**

Nous demandons la suppression de l'article 10.II, afin de prévenir l'extension du forfait jour à tous les Cadres A. En tout état de cause, pour s'assurer que ce dispositif est bien celui choisi par les agents concernés, nous demandons l'ajout en début d'article 10.II de la mention « Sur leur demande expresse... », ainsi que la nécessité d'un suivi du respect des garanties minimales et du temps de travail pour les agents soumis à cette modalité.

*Réponse de l'administration : Accord pour rajouter « à la demande ».*

### **Jours RTT à la disposition des agents**

A l'article 11 les vingt jours doivent être à disposition des agents. En tout de cause il faut au moins 15 jours au choix de l'agent (au lieu de 6) et réduire les jours « employeur » dans toutes les formules.

*Réponse de l'administration : augmentation des jours RTT à la disposition de l'agent (modalité n° 3 sur 12 jours : 9 au lieu de 6 ; modalité n° 4 sur 20 jours : 15 au lieu de 10 ; forfait cadres sur 20 jours : 15 au lieu de 6). Refus des 26 jours RTT.*

### **Arrêté ministériel relatif aux cycles de travail.**

Nous demandons à l'article 2, modalité n° 1 la suppression du dernier paragraphe relatif aux absences, sauf la dernière phrase, et l'ajout d'un nouvel article au titre VI – dispositions communes - prévoyant que la durée journalière d'absence en cas de maladie, accident de travail, congé de maternité, autorisation d'absence est équivalente à celle de la modalité R.T.T. choisie par l'agent. En conséquence, ces absences ne conduisent pas à la suppression de jours R.T.T.

*Réponse de l'administration : Renvoi à des décisions interministérielles.*

### **Amplitude maximale de la journée de travail maintenue à 11 H (au lieu de 12 H – article 4-6)**

*Réponse de l'administration : Accord*

Nous prenons acte que l'arrêté ne modifie pas les options existantes de R.T.T. dans les établissements publics mentionnés à l'annexe.

## **Arrêté relatif à la journée de solidarité**

Nous sommes opposés à la modalité consistant à supprimer 1 jour R.T.T. et demandons le fractionnement des 7 heures sur l'année.

*Réponse de l'administration : Refus.*

## **Suivi de l'A.R.T.T. et respect des dispositions**

Nous demandons que les instructions relatives à l'A.R.T.T. soient amendées par adaptation des instructions du 26 juillet 2001 en fonction des réaménagements demandés et des acquis de la jurisprudence.

**Le cadrage national relatif aux D.I.R. d'octobre 2009 doit être suspendu** et modifié également en conséquence.

Un suivi de l'A.R.T.T. doit faire l'objet de réunions régulières du Comité avec des données qualitatives et quantitatives permettant de garantir que la réduction du temps de travail participe bien de l'amélioration des conditions de travail et de l'épanouissement personnel des agents.

*Réponse de l'administration : Un suivi de l'application de l'ARTT sera réalisé* avec avis des CLHS locaux et du CCHS, bilan annuel quantitatif et qualitatif, Comité de suivi.

## **Ce qui reste à obtenir**

- **La suspension du cadrage DIR et sa modification,**
- **Le maintien des jours RTT en cas de maladie, accident du travail, congés maternité,**
- **Le fractionnement de la journée de solidarité,**
- **Le maintien de l'option de la semaine de 4 jours là où elle est appliquée,**
- **Les modalités de compensations des astreintes (récupération des heures ou leur monétisation).**

Enfin, à nos demandes d'examen des modalités de compensation des dépassements des horaires de travail, l'administration annonce la mise en place d'un groupe de travail sur les Heures Supplémentaires.

**La CGT veut aboutir rapidement sur le dossier de l'ARTT avec le souci de l'amélioration des conditions de travail, de dispositif « d'harmonisation » par le haut, ne s'accompagnant pas de recul pour les agents. L'administration doit entendre cette urgence en s'organisant pour le réexamen de tous les textes et instructions en conséquence. La réalité des charges de travail et des modalités de l'organisation des cycles de travail dépend étroitement des emplois réellement pourvus dans tous nos services.**



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Montreuil, le 3 février 2010

Monsieur Jean-Louis BORLOO  
Ministre d'État  
Ministre de l'Écologie, de l'Énergie,  
du Développement Durable et de la Mer  
246, Boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

Objet: Organisation de la police portuaire. Officiers de port.

Monsieur le Ministre,

La mission du Conseil Général de l'Écologie et du Développement Durable vient d'achever l'audit des Capitaineries des ports décentralisés relatif à l'organisation de la police portuaire. Les conclusions de cet audit seront lourdes de conséquences pour la garantie de l'indépendance de la sécurité portuaire assurée les Officiers de port (OP) et les Officiers de port adjoints (OPA).

La France est la tête de proue de l'Europe. Ses ports maritimes sont les portails stratégiques pour le commerce, les échanges et la pénétration du territoire communautaire des biens et marchandises.

Seule une autorité indépendante représentée par des Fonctionnaires d'État spécialistes des ports, placée sous l'autorité du Préfet, est de nature à garantir le plein exercice des missions relevant de la sécurité nationale, du risque de pollution dans les ports et de la gestion pour l'accueil des navires en difficulté.

Aujourd'hui, deux corps spécifiques de l'État, les Officiers de port et les Officiers de port adjoints sont déployés pour exercer les missions de la police du plan d'eau et de la police des marchandises dangereuses relevant de l'Autorité Investie du Pouvoir de Police Portuaire (AIPPP) sous l'Autorité du Préfet.

L'hypothèse d'un transfert total des missions vers les collectivités territoriales ou leurs groupements porte en son sein les prémices d'une catastrophe annoncée. La CGT conteste ce désengagement de l'État.

Face à cette perspective de déstabilisation des services et personnels de l'État, la Fédération Équipement et Environnement CGT a porté à la connaissance des élus et notamment des Présidents des Conseils Régionaux et Généraux le contenu de ce dossier et a sollicité l'intervention des Parlementaires dont des questions écrites ont été rédigées à l'attention du Gouvernement.

Sans attendre les conclusions de l'audit précité, nous tenons à vous faire part de notre profond désaccord avec l'approche affichée des missions qui s'inscrit dans la logique de réduction des services fixée à travers la RGPP.

En accord avec les engagements du Grenelle de la mer et l'ambition maritime de la France affichée par le Président de la République le 16 juillet dernier, il est impérieux de maintenir et renforcer les missions de service public dans les ports. Si une synergie avec les surveillants de port et les auxiliaires de surveillance de la collectivité territoriale est réelle et fondée, ces derniers ne sauraient se substituer aux corps d'État des Officiers de port.

Notre organisation syndicale est opposée au transfert des missions de l'Autorité Investie du Pouvoir de Police Portuaire des ports décentralisés vers les collectivités territoriales ou leurs groupements.

Elle s'opposera à toutes suppressions de postes d'OP et d'OPA.

La profession d'Officier de port doit être pérennisée et valorisée. Il est inscrit dans notre cahier revendicatif la fusion des deux corps OP et OPA en un seul cadre statutaire de catégorie A et la création d'une filière portuaire avec une formation d'Officier de port au sein de l'Établissement national supérieur d'enseignement maritime créé par une récente loi.

C'est pourquoi, par la présente, nous sollicitons une audience afin d'échanger avec vous sur la situation préoccupante de la sécurité maritime portuaire.

Dans l'attente de cette audience, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Secrétaire Général



Jean Marie RECH



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Montreuil, le 3 février 2010

Monsieur Jean Louis BORLOO  
Ministre d'Etat  
Ministre de l'Ecologie, de l'Energie,  
Du Développement Durable et de la Mer  
246, Boulevard Saint- Germain  
75007 - PARIS

OBJET : Demande d'audience auprès du Cabinet sur l'aviation civile.

Monsieur le Directeur,

Concernant la création de la Direction Centrale des Services Infrastructure Défense, des Directions Régionales des Services Infrastructure Défense, et plus particulièrement sur les expérimentations de fusion entre les Services Locaux Infrastructure (MEEDDM) et les Escadrons de Soutien Infrastructure et Energie (MINDEF), contrairement aux annonces réjouies des 2 ministères, de lourds problèmes se font jour : mal être au travail, démission, demande de mutation des agents MEEDDM du ministère.

Certains DDT ont fait remonter des courriers au S.G. du MEEDDM. Il est indispensable que rapidement, nous soyons reçu par le Cabinet sur cette problématique, car au travers des échanges de mails au sein du MINDEF il apparaît clairement que les personnels civils ou militaires de ce ministère seront prioritaires sur les postes dans les nouvelles unités créées, ceci au détriment de vos personnels.

Dans l'attente, veuillez croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Rech', is written over a horizontal line. Below the signature, the name 'Jean Marie RECH' is printed in a standard sans-serif font.

Jean Marie RECH





# REUNION MEEDDM

L'intersyndicale a été reçue le 4 février, par l'administration du MEEDDM.

La déception est au rendez-vous. Les syndicats ont rappelé les revendications de la plateforme, demandé des réponses et ouvert la porte en invitant l'administration à formaliser ses positions avec des propositions recevables par les agents.

## Sur nos points de revendications :

- **Revalorisation de nos grilles indiciaires avec l'intégration de nos primes dans le traitement de base, après alignement de l'ensemble des régimes indemnitaires de nos établissements (ONCFS, ONEMA, Parcs Nationaux)**

Aucune ouverture n'est faite sur le point essentiel des revalorisations et des mesures pour l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités.

Un alignement sur le régime ONEMA est proposé pour l'équilibrage des régimes indemnitaires, étalé sur .....3ans !

- **Ouverture de négociations pour le passage des catégories C en B et des catégories B en A,**

Aucune ouverture.

- **Révision des modalités de déroulement de carrière,**

Renvoi à un groupe de travail en mars...

- **Bonification statutaire liée à la pénibilité au travail,**

Dossier non préparé par l'administration, comme la plupart, et à peine évoqué.

- **Résorption des retards de gestion de carrière** dont la validation des services à l'ONEMA,

Nos interlocuteurs ont rappelé leurs efforts en la matière et sont surpris du manque de reconnaissance des agents. Concernant la validation des services à l'ONEMA, le ministère découvrait le dossier !

- **Maintien de l'intégrité fonctionnelle de nos établissements** et développement des missions technique et de police spécialisée indispensables à la connaissance et à l'application des politiques publiques.

Pas de réponse.

L'administration n'a pas pris la mesure du mouvement en cours et de l'urgence de nos revendications.

Nous avons exprimé notre fermeté sur les revendications et prévenu de la détermination des agents, matérialisée par les rassemblements devant les préfetures.

### **L'action continue et évolue.**

Nous attendons demain les propositions écrites de l'Administration. Nous les analyserons et développerons des actions en conséquence.

Nous accompagnerons des déplacements de notre Secrétaire d'Etat afin d'appuyer son action en faveur de la biodiversité.



## SYNDICAT NATIONAL CGT DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS DE L'EQUIPEMENT

Monsieur le Président  
de l'Association des Départements de France,

Mesdames et Messieurs  
les Présidents de Conseils Généraux,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,

Mesdames et Messieurs  
les Présidents de Communautés de Communes,

Mesdames et Messieurs les Maires,

263, rue de Paris  
Case 543  
93515 – MONTREUIL  
CEDEX  
Tél. 01.48.18.82.85  
Fax : 01.48.51.60.31  
@mail : [snopa@cgt.fr](mailto:snopa@cgt.fr)

Internet :  
[www.snopacgt.com](http://www.snopacgt.com)

MONTREUIL, le 1<sup>er</sup> février 2010

La loi 2009-1291 du 26 octobre 2009 a permis le transfert des Parcs de l'Équipement vers les collectivités. Ce transfert constitue la dernière étape issue de la loi dite sur « les libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004. C'est également le dernier transfert de personnels de l'ex-ministère de l'Équipement, il se fera en deux étapes soit le 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2011. C'est environ le tiers des départements qui a opté pour un transfert dès ce début d'année.

Mesdames et Messieurs, si notre organisation syndicale s'adresse à vous, c'est pour vous faire part de la particularité de ce transfert qui n'est pas un transfert de compétences avec « compensations financières » mais le transfert d'un « outil de service public » à vocation industrielle et commerciale.

Mais aussi parce que nous considérons que cet outil, **notre outil de travail**, dont tous les partenaires s'accordent à dire qu'il est pertinent et efficace, **est aujourd'hui menacé**.

En tant que citoyens et contribuables, nous mesurons bien toutes les menaces et les contraintes financières que subissent les collectivités territoriales. Des enjeux politiques vont faire en sorte que les périmètres et les compétences des collectivités risquent d'être modifiés. Ce contexte politico-financier n'est pas favorable au transfert des Parcs et des personnels (OPA et fonctionnaires) vers les départements. **Nous arrivons au mauvais moment !!**

Baucoup d'entre vous perçoivent ce transfert comme énième transfert de l'État et pensent que le moment n'est pas venu de prendre des compétences et des personnels supplémentaires. Ce raisonnement a pour conséquence de se replier au seuil minimal prévu par la loi, c'est-à-dire à un transfert au prorata de la seule activité du département.

Le fonctionnement du parc est basé autour de la mutualisation des moyens et dimensionné à l'échelle départementale, c'est avant tout un outil approprié à la collectivité départementale, l'amputer serait catastrophique à son fonctionnement, c'est pourquoi nous revendiquons **le transfert global du Parc au département**.

Par son fonctionnement particulier en tant que prestataire de service, les comptes du parc ont vocation à s'équilibrer et la masse salariale des OPA n'imputant pas le budget de l'État, **c'est l'activité du parc qui finance le salaire des OPA**.

Il peut en être de même si un fonctionnement similaire est pratiqué par la collectivité départementale. D'autant plus que les prestations mais aussi la connaissance des prix des prestations pourraient être mises à disposition, dans un esprit de solidarité, aux communes et communautés de communes qui sont aujourd'hui bien délaissées par l'État.

Sans avoir prétention à rentrer dans le champ concurrentiel, les Parcs peuvent s'avérer être l'outil mutualisateur qui répond à vos besoins et qui peut vous faire faire des économies s'il est utilisé à bon escient.

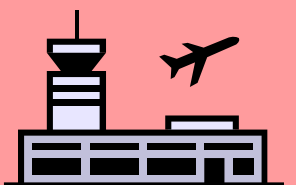
Mesdames et Messieurs, à travers ce modeste document, nous développons nos arguments pour que vous repreniez l'ensemble du Parc, tous les personnels (fonctionnaires et OPA).

**Nous voulons que notre outil de travail soit préservé et continue à rendre le meilleur service aux citoyens et que les OPA soient accueillis dans les meilleures conditions dans les collectivités et dans la Fonction Publique Territoriale.**

Le Secrétaire Général du SNOA CGT  
Charles BREUIL



### LE PARC



### DES METIERS

### DES FEMMES DES HOMMES



### DES OPA



### AU SERVICE DES COLLECTIVITES

# UN TRANSFERT GLOBAL

La loi 2009-1291 n'oblige pas les départements à reprendre la totalité du parc et des personnels mais seulement au prorata de l'activité 2006 et des effectifs 2009 ou 2010.

## Pourquoi reprendre la totalité du Parc et des personnels ?

**Des professionnels embauchés en fonction de leur métier.**

**Un outil dimensionné à l'échelon départemental autour de l'activité de la collectivité.**

**Le parc diminué en effectif ces dernières années a atteint des seuils critiques de fonctionnement.**

**En l'amputant, en le diminuant, l'outil ne sera plus en mesure d'assurer un service optimal aux citoyens.**

**De vrais professionnels, des techniciens passionnés par leurs métiers et par leurs missions de service public qui doivent rester au sein de la collectivité.**

**Un outil adapté aux besoins du département : entretien des réseaux, infrastructures et des matériels.**

**Le parc n'est pas une charge supplémentaire c'est un outil de service public qui a démontré son efficacité.**

**Prenez le Parc intégralement et faites le vivre dans la collectivité.**

# LE FONCTIONNEMENT DU PARC AU DEPARTEMENT

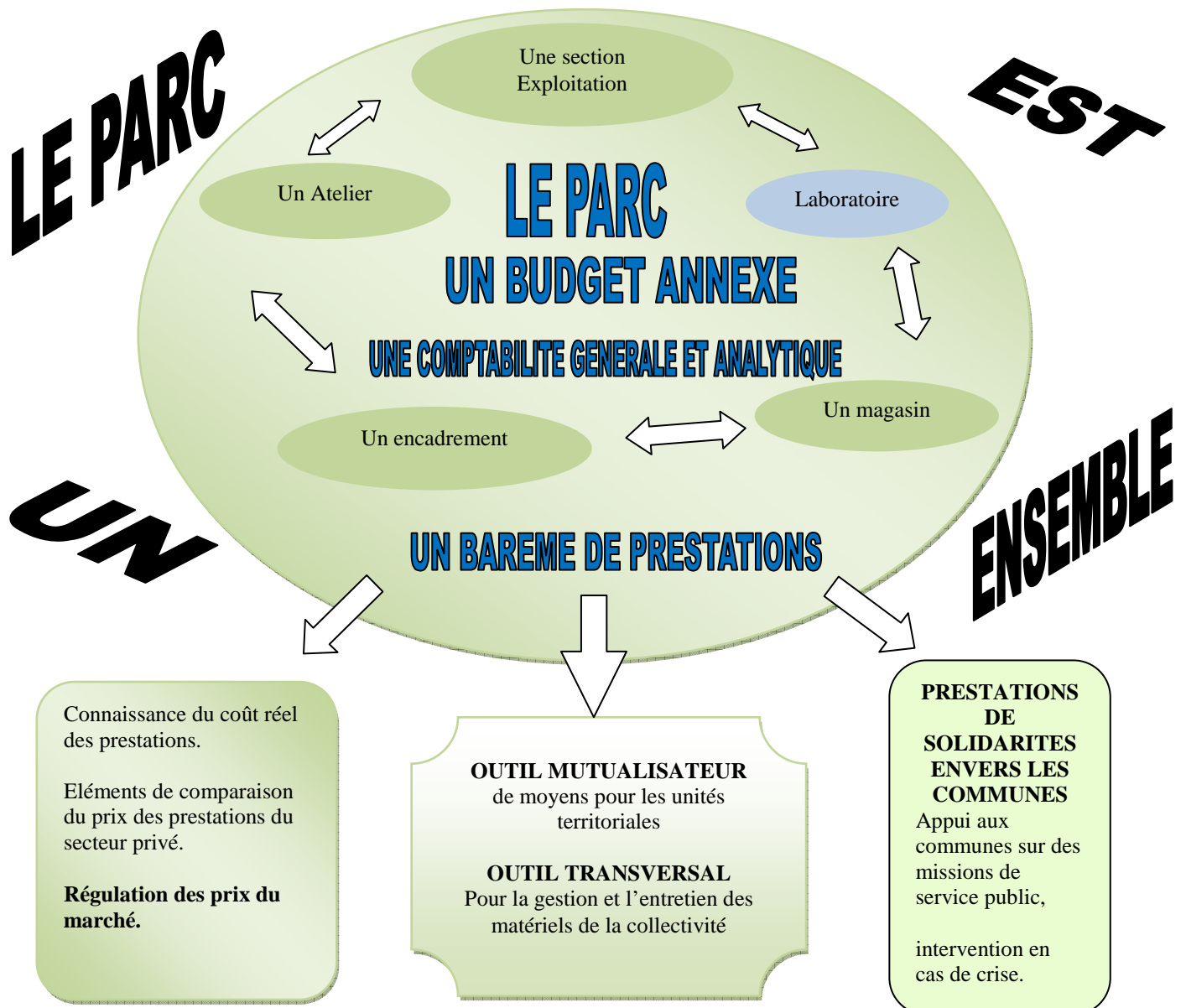
Depuis 1992, le parc fonctionne en prestataire de services pour l'Etat, le département et les communes. Il a pour cela un compte de commerce et est doté d'un outil comptable qui lui permet de facturer ses prestations.

## Une connaissance des coûts

Grâce à la comptabilité générale et analytique, nous avons une parfaite connaissance des coûts de :

- Un mètre carré d'enduits superficiels
- D'un mètre linéaire de peinture routière
- D'un mètre de glissière de sécurité
- D'un mètre linéaire de curage de fossés
- D'une heure de viabilité hivernale
- Du coût d'entretien des véhicules
- D'une heure de location de véhicule
- Etc.....

Retrouvons ce fonctionnement et cette clarté des coûts au sein de la collectivité<sup>^</sup>.



**EN UTILISANT LE PARC A BON ESCIENT  
LA COLLECTIVITE FERA DES ECONOMIES!**

# Un contexte politique défavorable

Crise  
financière

Suppression de la  
taxe professionnelle

Reforme  
des  
collectivités

**DIFFICULTES FINANCIERES DES COLLECTIVITES**

## Le parc, les OPA ne doivent pas être pris au piège

Nous sommes conscients que le transfert des parcs n'arrive pas à une période favorable. Le monde politique des territoires est en pleine effervescence et le bouclage de vos budgets est au centre de vos intérêts.

Le transfert du parc n'est peut-être pas au centre de vos préoccupations mais nous tenons à vous alerter sur la nécessité de reprendre le parc dans sa globalité et de conserver son fonctionnement au sein des collectivités.

**Mesdames et Messieurs les Présidents de Conseils Généraux, n'ayez pas un raisonnement seulement politique et financier :**

**Le Parc n'est pas une charge, c'est un outil**

- **Reprenez la totalité des effectifs,**
- **Intégrez le parc dans les services,**
- **Conservez le principe de prestation de service**

### **NOUS VOULONS :**

- **UN TRANSFERT GLOBAL DU PARC POUR PRESERVER UN OUTIL CAPABLE DE RENDRE LE MEILLEUR SERVICE AUX CITOYENS.**
- **DEVENIR PLEINEMENT DES AGENTS DES COLLECTIVITES POUR CONTINUER A EXERCER NOS MISSIONS EN TOUTE SERENITE ET AVEC UNE PERSPECTIVE D'AVENIR.**



## La Lettre de l'OFICT

Bulletin de l'Organisation Fédérale des Ingénieurs Cadres Technicien-ne-s

### Sommaire

Page 2-3 : Négociations RTT  
Page 4 : Rendez-vous retraites 2010  
Page 5 : GRH au MEEDDM  
Page 6 : RGPP2 : le contrôle en miettes  
Page 7 : Concours

### Calendrier des réunions

- 26 janvier : Réunion au ministère sur l'ARTT.

### **Succès de la mobilisation du 21 janvier dans la Fonction publique**



### **EDITORIAL**

#### **2010 : provoquer un tournant décisif**

Fin 2009 : interrogations concernant le devenir du RST, réorganisations des services départementaux, décret de transfert des parcs et statut des OPA en question, fusions de corps et l'intégration des B dans le nouvel espace statutaire, remises en cause de la RTT des cadres.... Et j'en passe !

Du côté CGT, le congrès de Nantes en décembre a décidé d'engager une campagne de portée interprofessionnelle sur les enjeux du service public.

Malgré le découragement tangible de bien des agents, la mobilisation dans la fonction publique à l'appel de la CGT, de Solidaires, de la FSU – rejoint par l'UNSA et la CFDT au Ministère - donne le coup d'envoi de l'année 2010, où nos revendications ont toutes les raisons d'être affirmées et entendues. Cette mobilisation, si elle n'était pas d'une ampleur exceptionnelle (mais ne vous fiez pas aux « chiffres officiels »), n'était pas négligeable : 130 manifestations, plus de 100 000 manifestants. Elle se poursuivra d'ailleurs dans d'autres secteurs comme celui de la santé, la SNCF, l'aviation civile ou chez les retraités.

Le gouvernement a la prétention de faire de 2010 une nouvelle année de reculs : toujours dans la fonction publique (mise en œuvre de la PFR, suppression de postes et de services...), mais aussi celle concernant les retraites en opposant public et privé.

Alors que l'OFICT, par sa pétition RTT cadres et son apport à l'unité syndicale sur cette question vient d'obliger l'administration à un premier recul, nous souhaitons que 2010 soit une année de tournant décisif pour les agents, d'une confiance retrouvée dans l'action et d'améliorations nécessaires à une meilleure vie pour nous tous.

*Fabienne Tatot*

## EXTENSION DU FORFAIT CADRES RTT :

### L'administration obligée d'en rabattre sans abandonner toutefois l'objectif

Rappelons que sous couvert d'harmonisation entre les différents régimes RTT des services composant le ministère actuel, le projet de ce dernier était d'étendre l'application du forfait cadres à l'ensemble de la catégorie A voire au delà,

Dès les premières réunions tenues avec l'administration au début de l'année 2009, nous avons manifesté notre opposition résolue à une telle extension, position qui à l'époque n'était pas toujours partagée par d'autres organisations syndicales.



Nous avons travaillé à réunir l'ensemble des organisations syndicales autour de cette position dans le même temps où nous faisons signer une pétition spécifique en complément de la pétition générale de la CGT, Cette première que plus de 500 cadres ont signé demandait :

- la limitation du forfait « jours » aux seuls cadres de 3<sup>ème</sup> niveau ;
- l'ouverture d'un droit à un décompte horaire dans tous les cas ;
- l'interdiction d'écréter les heures supplémentaires en horaires variables et l'ouverture d'une négociation sur le traitement de celles-ci ;
- la mise en place d'un dispositif de suivi de la charge de travail de l'encadrement en lien avec les comités d'hygiène et de sécurité

- des moyens en effectifs et une organisation du travail favorisant le respect de la RTT.

### Boycott du CTPM du 15 décembre

Devant la volonté de l'administration de passer en force ses projets de textes réglementaires relatifs à l'ARTT lors du CTPM du 15 décembre 2009, tous les syndicats ont quitté la séance et appelé au boycott des instances de concertation, Ceci a conduit le Cabinet à annoncer le 8 janvier dernier le gel des projets de texte et la réouverture de discussions.



Des avancées ont été obtenues concernant l'amplitude maximale de la journée de travail maintenue à 11h (au lieu de 12), l'augmentation de la proportion de jours RTT à disposition de l'agent (3/4 au lieu de la moitié dans les différentes formules et 15 jours au lieu de 6 dans le forfait cadres), une meilleure prise en compte des déplacements professionnels.

Concernant le forfait cadres, sans renoncer à sa volonté d'étendre son champ d'application, l'administration a été obligée d'en rabattre par rapport à ses intentions. Seuls les cadres de 2<sup>ème</sup> niveau (jusqu'à chef de bureau en administration centrale) seraient concernés par une telle possibilité d'extension et celle-ci ne pourra se faire



que sur demande individuelle de l'agent et non par basculement quasi automatique.



Nous sommes bien sûr conscients des pressions qui pourront s'exercer sur certains cadres, la DRH n'a t-elle pas reconnu un jour que cette volonté d'extension relevait aussi du souci d'afficher que « les cadres intermédiaires sont un maillon de la chaîne »? Cela ne l'empêche pas d'affirmer par ailleurs que ce régime peut « représenter une forme de reconnaissance pour certains », ce qui ne manque pas de sel dans une période où l'encadrement n'a jamais été autant tenu à l'écart de l'élaboration des décisions,

Nous restons opposés à toute extension d'un régime qui pousse toujours plus à des journées de travail sans fin alors que se multiplient les cas de dépression et de « burn out », s'oppose à l'aspiration croissante des cadres à concilier vie professionnelle et vie personnelle, constitue un facteur aggravant pour l'accès des femmes à des postes de responsabilité, procède enfin d'une volonté de mise au pas de l'encadrement,

Les pétitions que nous avons fait signer, la sensibilité qui s'est manifestée autour de cet enjeu, l'unité syndicale qui s'est réalisée ont, dans le même temps, mis en difficulté l'administration qui a été obligée de concéder :

- la remise sur pied d'un dispositif de suivi de l'application de la RTT (abandonné à partir de 1986) avec passage annuel en CTPM et avis du CCHS ;

- un dispositif de mesure effective du temps de travail des cadres soumis au régime de forfait afin de s'assurer du respect des garanties minimales (10h de travail quotidien, 48 h sur une semaine, 44 h sur 12 semaines consécutives) ;
- un échange particulier sur les heures écrêtées (après bilan ce qui renvoie trop tard, d'autant que les derniers chiffres disponibles sont déjà éloquentes) articulé à l'ouverture du dossier des heures supplémentaires lequel pourrait ne pas concerner que la catégorie B ;
- l'accord pour traduire dans la prochaine instruction RTT, qui sera concertée, l'engagement du cabinet que le choix des cadres soit « libre, volontaire et sans préjudice pour l'agent ».

La vigilance s'impose quant à la traduction concrète de ces engagements, des mobilisations restent nécessaires. Faut-il pour autant nier ce qui a positivement bougé concernant le forfait cadres, comme le fait F,O, aujourd'hui ? Le fait que nous y soyons pour beaucoup explique peut-être cela.



Une cigarette raccourcit la vie de 2 minutes.  
Une bouteille raccourcit la vie de 4 minutes.  
Un jour de travail raccourcit la vie de 8 heures !!

Nous avons commencé à faire bouger les lignes. N'est-ce pas le moment pour inviter nos collègues à construire ensemble la CGT dont les ingénieurs, cadres et techniciens ont besoin ?

# RENDEZ-VOUS RETRAITES 2010

## La Cgt a des propositions

Le mardi 12 janvier, un débat intitulé « Pénibilité, emploi des Seniors, âge de la retraite : quelle réforme en 2010 ? » était à l'ordre du jour du Sénat. A cette occasion, les ministres Darcos et Wauquiez ont donné un aperçu des mesures qui pourraient être prises dans le cadre du rendez-vous Retraite 2010.

Invoquant le vieillissement de la population française, le ministre du Travail a affirmé, sans le démontrer, que la seule issue permettant le maintien de la retraite par répartition était de « travailler plus longtemps », parce que l'on vivait plus longtemps. Cela montre bien le sens qu'envisage de donner le gouvernement à sa réforme. Pourtant, il existe des solutions qui non seulement permettraient le maintien de la répartition, mais surtout conduiraient à des améliorations, pour les retraités actuels comme pour les retraités futurs.



L'avenir des retraites appelle un tout autre niveau de débat, qui délaisse les affirmations péremptoires, voire les provocations, tels que formulées par les ministres au Sénat, en particulier à l'égard des fonctionnaires. Les fonctionnaires ne sont responsables des difficultés de financement de la retraite. C'est plutôt une politique qui privilégie toujours plus les dividendes des

actionnaires au détriment de la protection sociale du plus grand nombre.

L'avenir des retraites appelle surtout une intervention lucide et déterminée des salariés pour faire en sorte que le rendez-vous 2010 ne se traduise pas par de nouvelles et importantes régressions sociales.

Ainsi, la Cgt propose un ensemble de mesures qui portent sur les droits à retraite et sur les financements (voir ci-joint).



## Propositions

La Cgt propose que soit confortée l'ouverture du droit à la retraite à 60 ans avec, pour une carrière complète qui intégrerait les années d'études et les périodes de précarité subies, un taux de remplacement d'au moins 75 % du salaire de référence (dernier salaire dans le public, 10 meilleures années dans le privé). Les travailleurs ayant effectué des travaux pénibles bénéficieraient d'un départ anticipé.

Elle propose également un élargissement de l'assiette de cotisation à tous les revenus du travail, aux revenus financiers des entreprises, ainsi qu'une modulation de l'assiette de cotisation en fonction notamment du ratio valeur ajoutée/masse salariale.

La Cgt rappelle que la question du financement de la protection sociale, dont les retraites, appelle une autre politique de l'emploi, d'une toute autre dimension que les « mesurette » relatives à l'emploi des seniors, avec des dispositions véritablement efficaces pour l'emploi des salariés de 50 à 60 ans, comme pour celui des salariés de moins de 30 ans.

La Cgt propose enfin la création d'une maison commune des régimes de retraite qui aurait pour mission de solidariser les différents régimes en définissant et en promouvant des mesures de progrès social.

## QUELLE GRH AU MEEDDM ?

### Entretien professionnel, bonifications, régime indemnitaire...

Pour nos organisations, l'entretien professionnel est la clé de la gestion des ressources humaines. De celui-ci dépend votre parcours professionnel et bien évidemment votre avenir ; parcours que nous revendiquons choisi et non prescrit de façon unilatérale.

Aujourd'hui, notre ministère veut mettre en place tous les outils (régime indemnitaire : PFR, et mois de bonifications) qui sont intimement liés à l'entretien professionnel, tout cela sans lisibilité, du moins pour les premiers concernés.

A ce jour, nous ne connaissons que de manière très imparfaite, les objectifs recherchés par l'administration en matière de politique de GRH. Avec la pugnacité dont sont capables vos organisations syndicales pour votre défense, il a été possible d'arracher à la DRH une promesse d'information sur « quelle politique de GRH au sein du MEEDDM ? » dans le courant de l'année 2010.

Mais, l'administration continue d'agir dans la précipitation et remet en cause les acquis de 2007 relatifs à la bonification d'ancienneté ; acquis obtenus, d'un mois pour tous les agents bonifiables – dans la limite des dotations par corps - en raison des différentes réorganisations que nos services et donc les agents subissent et continuent à subir.

Notre départ du CTPM le 15 décembre 2009 (ordre du jour : évolution ARTT au

MEEDDM) montre qu'il reste du chemin à parcourir pour un exercice serein du dialogue social ...

Les mois de bonifications non attribués correspondent à un montant de masse salariale non négligeable. Or, les agents n'ont pas à être le banquier de l'État !!!

En parallèle, l'administration s'est précipitée dans la brèche PFR (prime de fonctions et de résultats), sans avoir pris le temps de réaliser une étude d'impact pour les différents corps concernés (catégorie A administrative d'abord, puis B administrative puis les autres corps ...).

C'est pourquoi vos organisations syndicales (qui font front contre l'individualisation de la gestion et la perte de tous les repères collectifs) vous invitent à signer et à retourner cette lettre pétition individuelle pour demander :

- une véritable réflexion sur l'entretien professionnel et plus particulièrement sur la partie évaluation. Car indéniablement il existe une synergie entre l'entretien professionnel le régime indemnitaire et les mois de bonification.
- un moratoire sur la PFR, et la réalisation d'une étude d'impact.
- un mois de bonification pour toutes et tous, a minima, voire plus pour les corps dont la dotation le permettrait avec :
  - une information individuelle des agents
  - des voies de recours en CAP.

### SIGNEZ LA PETITION !!

<http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article2703>

## LA RGPP2 MET LE CONTRÔLE EN MIETTES

Les cadres de notre ministère sont en grandes difficultés. Et si ils le sont, les catégories qui dépendent hiérarchiquement de ces cadres sont également touchées.

Comment ne pas prêter attention à cette détresse de plus en plus importante où nous avons des chefs de services qui essaient de garder leurs missions pleines et entières dans une période où l'on supprime des postes ? Moins d'effectifs, moins de missions, tout fout le camp et cela devient très dangereux. Les missions sont dévalorisées, le manque d'effectifs fait que les objectifs ne peuvent plus être remplis. Les missions de contrôle, par exemple, qui sont indispensables au bon fonctionnement du système de paiement sont malheureusement mises à mal.

Le ministère demande de supprimer un certain nombre d'ETP et quand une direction décide de taper dans les missions de contrôle, elle tape dans un système déjà mis à mal. Les contrôles avant tout paiement sont pourtant indispensables, l'État ne peut pas se permettre de ne pas contrôler de manière approfondie tous les travaux réalisés pour son compte. Ce mal-être des cadres entraîne une gestion du personnel inhumaine. La pression psychologique que l'on fait subir à cet encadrement touche toutes les strates de nos services. Comment un cadre mis sous pression peut-il faire son travail convenablement et atteindre les objectifs qu'on lui a fixés ? On est en droit de se demander si tout cela n'est pas un moyen de démontrer que l'État n'est plus capable d'assumer ce pour quoi il existe. Nous sommes arrivés à un stade où l'encadrement n'est plus.

Mais parlons un peu des autres catégories qui sont également malmenées. Nous sommes face à une pression telle que le malaise est partout. Comment un agent, temporairement dans un état physique ne lui permettant plus de réaliser

l'ensemble des objectifs fixés, se retrouve malgré toutes les preuves médicales, pénalisé dans sa notation. Le passage d'accord verbal entre agent et hiérarchie est fréquent mais au moment de l'évaluation cet accord ne tient plus puisque les objectifs du service en pâtissent. Des exemples qui démontrent ce que nous sommes devenus. Nous devons réagir afin d'arrêter cet engrenage.



La charte de l'encadrement proposée par l'UGICT constitue une base de réflexions pour faire vivre des alternatives.







## Décret sur la réorientation professionnelle dans la Fonction publique

**D**ans un communiqué en date du 3 février, Eric WOERTH ne tente même pas de défendre l'indéfendable ; il tire un rideau de fumée sur la réalité du décret relatif à la réorientation professionnelle dans la Fonction publique de l'Etat qui doit être examiné au Conseil Supérieur de la Fonction publique du 11 février prochain.

En effet la nouveauté considérable introduite par la loi du 3 août 2009, ce n'est pas, contrairement à ce que tente de faire croire le Ministre, qu'un fonctionnaire de l'Etat mis en disponibilité et qui refuse trois emplois puisse être licencié. Cette disposition figure déjà, avec des conditions encadrées à l'article 51 de la loi 84-16 qui constitue le Titre II du statut des fonctionnaires.

Ce qui est nouveau, c'est que l'administration puisse placer un agent en disponibilité d'office, c'est-à-dire sans aucun traitement, au motif que « *son emploi a vocation à être supprimé dans le cadre de réorganisation ou d'évolution de l'activité du service dans lequel il est affecté* ».

Jusqu'à aujourd'hui la disponibilité était une position volontaire qui n'intervenait qu'à la demande de l'intéressé, la mise en disponibilité d'office ne pouvant intervenir qu'à l'expiration de congés, de longue maladie ou de longue durée (article 51 de la loi 84-16) après avis du comité médical et de la commission paritaire.

C'est donc avec une parfaite mauvaise foi qu'Eric WOERTH affirme que le projet de décret soumis au Conseil Supérieur du 11 février prochain ne vise pas à licencier des fonctionnaires.

Au contraire, l'article 12 du Titre I du statut général des fonctionnaires disposent qu'« *en cas de suppression d'emploi, le fonctionnaire est affecté dans les conditions prévues par les dispositions régissant la Fonction publique auquel il appartient* ». Pour la Fonction publique de l'Etat il n'existait pas, avant la loi du 3 août 2009, de textes de portées transversales et dans les cas de restructuration d'administration, des dispositions particulières assuraient les réaffectations des agents concernés, au besoin en surnombre.

L'article 7 de la loi dite de « *mobilité* » et son décret d'application ouvrent bien de façon nouvelle la possibilité de licencier des fonctionnaires pour motif économique.

Cette disposition particulière doit, en outre, être replacée dans le cadre de la politique gouvernementale concernant la Fonction publique. Pour l'Etat, 100.000 emplois ont été supprimés depuis 2007 et plus de 100.000 suppressions nouvelles sont annoncées d'ici 2012. Dans le même temps, la loi dite de « *mobilité* » a généralisé les cas de recours à l'emploi précaire et introduit la possibilité d'utiliser des intérimaires pour accomplir des missions jusqu'ici remplies par des agents publics.

L'UGFF, dans l'unité la plus large entend combattre ces projets rétrogrades qui portent atteinte aux principes fondamentaux de la Fonction publique.

Le statut est aussi et surtout garant de la neutralité des agents publics et de l'égalité de traitement de tous les citoyens. Il constitue un bien commun à toute la population.

Montreuil, le 3 février 2010



# LES RETRAITES DANS L'ACTION LE 24 FEVRIER 2010

***L'ensemble des Unions Confédérales de retraités CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, UNSA, FGR-FP appellent les retraités à faire du 24 février 2010, une grande journée de mobilisation pour l'augmentation des pensions.***

Lors de ses vœux à la Nation, le président de la République a annoncé que « le pouvoir d'achat a continué à progresser pendant la crise ». Cette affirmation est très loin de ce que vivent au quotidien des millions de retraités. En effet, depuis plusieurs années, notamment depuis 1993, les retraités subissent une baisse continue de leur pouvoir d'achat.

## **CE QUE LES RETRAITES VIVENT**

**En 2008**, une revalorisation moyenne des pensions de 1,36% pour une inflation de 2,8%.

**En 2009**, le report d'augmentation au 1<sup>er</sup> avril a entraîné une revalorisation réelle de seulement 0,75% sur l'année.

A cela, il convient d'ajouter différentes augmentations sur les dépenses de santé et d'alimentation, les assurances, les mutuelles, l'électricité...

**Pour 2010**, l'augmentation serait de 1,2%. Ceci sans aucune garantie car les retraités, selon l'évolution du coût de la vie, « pourraient avoir touché un trop perçu » en 2009, qui viendrait en déduction !

Les chiffres situent une moyenne des pensions à 1 212€ (source DRESS - décembre 2008), soit 1 598€ pour les hommes, 990€ pour les femmes.

Mais sur les 14 millions de retraités, 4 millions perçoivent le minimum contributif (579,85€ en 2008 plus la retraite complémentaire autour de 100 euros) et plus de 5 millions entre 800 et 1 000€.

La situation des femmes est particulièrement difficile, 64% perçoit moins de 900€ par mois, une sur trois moins de 700€.

## **DES CADEAUX POUR LES RICHES ET LES ACTIONNAIRES**

Les mesures prises par le président de la République accentuent et développent la pauvreté et rendent les riches encore plus riches.

Le patronat a droit à des cadeaux royaux, l'impôt sur les sociétés cotées au CAC 40 est de 8% au lieu de 34,4% inscrit dans la loi.

La Bourse a augmenté de 24% en 6 mois, les fonds spéculatifs ont progressé de 19%, la liste est longue.



Les exonérations de cotisations sociales pour les entreprises représentent 30,7 milliards d'euros sans avoir créé le moindre emploi.

Les Etats mobilisent des centaines de milliards d'euros pour juguler la crise. Ce sont les contribuables qui paient pour sauver les banques.

## CE QUE LES RETRAITES VEULENT

On le voit bien, de l'argent il y en a pour satisfaire les revendications des retraités. Au moment où la question du droit à la retraite et de son financement est posée, agir pour l'augmentation des pensions c'est aussi participer à la défense du système par répartition. C'est s'opposer à la baisse programmée des pensions qui pourrait détourner les jeunes de notre système solidaire.

Les retraités ne sont pas un coût, ils sont un des moteurs du développement de la société et, comme tels, revendiquent les moyens de vivre dignement, comme citoyen à part entière, avec un pouvoir d'achat préservé. Les revendications des retraités font partie des solutions pour gagner une société de progrès social, de développement durable, plus solidaire : une société pour tous les âges.

Ils ne sont pas responsables de la crise comme on voudrait nous le faire croire.

Ils exigent :

- Une **augmentation** immédiate d'au moins 300€ du montant total des retraites, en terme de rattrapage.
- La **fixation** du minimum de retraite au niveau du SMIC.
- Le **retour à l'indexation** des pensions et retraites sur l'évolution du salaire moyen.
- Le **relèvement** de la pension de réversion à 75% de la retraite initiale.
- La **revalorisation** annuelle des pensions au **1<sup>er</sup> janvier**.

Les retraités ont les moyens de se faire entendre :

- En signant la pétition et en agissant massivement le **24 février 2010**.
- En prenant des initiatives auprès des préfets, des députés et des représentants du patronat pour exiger une réelle revalorisation des pensions.

## **Avec la CGT, dans l'unité syndicale, LE 24 FEVRIER 2010, LES RETRAITES PARTOUT DANS L'ACTION POUR L'AUGMENTATION DES PENSIONS !**

**Je me syndique à la CGT**

**Je prends contact avec la CGT**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Mel : .....

**Et pour 14€ par an (tarifs 2010), je m'abonne à Vienouvelle**

*A retourner à un militant de votre connaissance*  
ou à la CGT-Retraités - 263 rue de Paris - Case 3-1 - 93515 Montreuil cedex



## **Réforme des retraites**

### **Rapport du Conseil d'orientation des retraites**

Le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) confirme qu'une réforme des retraites sur le modèle suédois conduirait à une chute importante du pouvoir d'achat des retraités

Le COR a rendu public son rapport « Retraites : annuités, points ou comptes notionnels ? Options et modalités techniques ». Ce rapport résulte d'une commande du Parlement dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009. Le Conseil a réalisé un travail approfondi, s'appuyant sur des expertises diverses, en particulier les services de la CNAV et de l'INSEE, ainsi que sur des auditions. Il analyse les différentes hypothèses de transformation de notre système de retraite découlant de la demande parlementaire.

Sans surprise, il montre qu'une réforme systémique, visant en particulier à transposer le modèle suédois, telle que le proposent certains experts, conduirait à une baisse importante du niveau des retraites. Une transformation du régime de base et des régimes complémentaires en un régime unique par points entraînerait cette même conséquence. Dans les deux cas, les risques associés aux retraites, au lieu d'être traités par la solidarité au sein des générations et entre générations, seraient renvoyés vers le salarié pris individuellement qui aurait pour seul choix de retarder son départ à la retraite ou d'accepter une baisse du niveau de sa pension.

Le COR démontre que côté simplification et lisibilité, les régimes par point ou par compte notionnel sont loin de tenir leurs promesses. En outre, ils ne résolvent en rien les besoins de financement du système et ils signeraient la fin de la notion de carrière complète et de taux plein.

La CGT a fait des propositions, émis des critiques et contesté le principe de fusion de l'ensemble des régimes qui ne pourrait se traduire que par des reculs.

La CGT se félicite que le premier objectif de notre système de retraite, qui est de garantir un haut niveau de retraite, ait été réaffirmé, alors qu'était privilégiée une approche comptable et financière du pilotage du système.

L'analyse a cependant ses limites. Elle privilégie largement des indicateurs technocratiques qui visent à traiter notre système de retraite comme des retraites par capitalisation ou de simples assurances.

Enfin, la comparaison des systèmes sous-estime les conditions économiques nécessaires pour assurer l'équilibre financier des retraites, et notamment la nécessité impérieuse du plein-emploi, et la qualité de ce dernier.

La solution au problème des retraites ne résultera pas de choix techniques et technocratiques, illisibles pour la masse des salariés et des citoyens. Ce n'est pas en revenant à une logique d'assurance, mais bien en développant les atouts d'un système solidaire, que l'on redonnera confiance dans la capacité à long terme de notre système de retraite à garantir aux générations futures un niveau de vie satisfaisant.

Montreuil le 28 janvier 2010



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### REFORME DES RETRAITES : Ça part extrêmement mal

**L**e Premier ministre et le ministre du Travail ont donné ce week-end quelques indications sur les mesures qu'ils comptent mettre sur la table en matière de retraite au cours du « rendez-vous » 2010.

On est à peine surpris de constater que ce sont de nouvelles régressions qui sont à l'ordre du jour. Pour tout le monde, il en est ainsi du recul de l'âge légal pour faire valoir ses droits. Pour la CGT, rappelons qu'il ne saurait être question de remettre en cause les 60 ans.

Mais, dans les dispositions évoquées, voici également que resurgit le serpent de mer du calcul de la retraite sur les 6 derniers mois de traitement pour les fonctionnaires.

Autrement dit, sous prétexte d'équité avec les salariés du régime général, on pourrait rallonger la période de référence à 3 ans, voire peut-être davantage.

Faut-il rappeler encore un fois, comme le fait d'ailleurs le Conseil d'Orientation des Retraites, que si le ratio actuel des retraites moyennes nettes sur le revenu d'activité moyen net des fonctionnaires est légèrement supérieur aux cadres du privé, il est nettement inférieur aux non cadres ?

En réalité, rompre avec le principe des 6 derniers mois de traitement, c'est programmer une baisse vertigineuse des pensions des fonctionnaires et c'est mettre à mal le principe même d'une Fonction publique de carrière.

**Pour la CGT, c'est clair : ce n'est pas négociable.**

Plus que jamais, l'heure est donc à de nouvelles mobilisations, unitaires, solidaires et puissantes, pour revenir sur les nombreux reculs imposés ces dernières années et obtenir une véritable réforme de progrès.

Montreuil, le 2 février 2010



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires



LE SERVICE PUBLIC territorial  
C'EST UN bien PUBLIC

## COMMUNIQUE

# Titularisation des contractuels : Chiche Monsieur le Président !

Depuis des années, la CGT dénonce et combat le recours exacerbé et inacceptable à la précarité et au non-titulariat de la part des employeurs publics.

Alors que les dispositions en vigueur – qui sont avant tout une garantie pour les citoyens – stipulent qu'aux missions permanentes de la Fonction publique correspondent des emplois statutaires de fonctionnaires, plus d'1 million d'agents sont exclus de cette règle républicaine.

Face à ces graves dérives, notre organisation syndicale n'a de cesse de réclamer un véritable plan de titularisation d'une part et, d'autre part, un encadrement strict des possibilités de recrutement dérogatoire de contractuels.

Lundi soir, en se déclarant « *prêt à envisager la titularisation progressive des contractuels* », Nicolas SARKOZY semble enfin nous avoir entendus.

La CGT est immédiatement disponible pour entamer les négociations permettant de concrétiser rapidement les orientations présidentielles.

A l'évidence, 2 mesures immédiates sont à prendre pour être en conformité avec cette volonté affichée d'en finir à cette situation inadmissible :

↳ Abroger la loi dite « *de mobilité et des parcours professionnels* » d'août 2009 qui accroît les possibilités de recours aux non-titulaires et aux précaires et qui ouvre grand les portes aux agences intérimaires ;

↳ Mettre un terme aux suppressions d'emplois de fonctionnaires et procéder aux créations indispensables pour faire face aux missions de service public.

La CGT se félicite que le Président de la République ait rejoint cette juste cause.

**Il faut maintenant passer aux actes !**

Montreuil, le 27 janvier 2010



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Comité Central d'Action Sociale

Blois, le 4 février 2010

Monsieur Jean-Louis BORLOO  
Ministre d'Etat  
Ministre de l'Écologie, de l'Énergie,  
du Développement Durable et de la Mer  
Hôtel Roquelaure  
246, Boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

**Affaire suivie par :** André MANDARD

[andre.mandard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:andre.mandard@developpement-durable.gouv.fr)

**Tél.** 06 20 50 42 91 – **Fax :** 02 54 55 48 71

11, rue Laplace – CS 2912  
41029 BLOIS Cédex

Monsieur le Ministre d'Etat,

Mes courriers du 15 décembre 2008 et du 16 juillet 2009, mon intervention lors du CTPM du 20 octobre 2009, vous alertaient sur les enjeux éminemment importants portés par l'action sociale du MEEDDM :

- la pérennité de l'action sociale et en particulier des Comités Locaux d'Action Sociale (CLAS) dans un contexte de réorganisation ministérielle et territoriale,
- la prise en compte de nombreux besoins insatisfaits, particulièrement dans le domaine du logement,
- la sauvegarde du patrimoine social du Ministère,
- l'harmonisation des prestations d'action sociale à tirer vers le plus haut,
- la mise en place d'un budget au moins équivalent à 3% de la masse salariale et des pensions, quand celui du MEIE est 2 à 2,5 fois celui du MEEDDM.

Aujourd'hui, ces sujets restent entiers

Monsieur le Ministre d'Etat, l'heure est grave.

Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**

Les agents du ministère, des femmes et des hommes, vivent très mal toutes les réformes et réorganisations qui se succèdent sur un rythme effréné. Cette situation particulièrement dégradée pousse certains d'entre eux à franchir l'irréparable.

Ceci est encore plus inacceptable, quand ce grand ministère doit tout entreprendre pour mettre en œuvre les meilleures conditions de vie durable pour tous ses agents.

Monsieur le Ministre, une nouvelle fois, je vous demande d'honorer de votre présence notre prochain Comité Central d'Action Sociale (CCAS) plénier dont la date vous sera communiquée par vos services.

D'autre part, je sollicite auprès de vous, une audience le plus rapidement possible avec une délégation du CCAS, afin d'échanger avec vous sur les points sus-nommés et autres sujets inhérents à l'action sociale.

Certain de votre attachement à l'action sociale, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de ma très haute considération.

Le Président du Comité Central  
d'Action Sociale du MEEDDM  
**signé**  
André MANDARD



# QUESTIONNAIRE DES DROITS SYNDICAUX 2010

A RETOURNER A LA FEDERATION NATIONALE DE  
L'EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

Case 543 – 263 rue de Paris – 93515 – MONTREUIL – Cedex - Fax : 01.48.51.62.50  
mail Organisation : [orga.equipement@cgt.fr](mailto:orga.equipement@cgt.fr) mail Fédération : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr)

## **A REMPLIR IMPERATIVEMENT ET DE MANIERE COMPLETE**

DATE DE LA REUNION : .....

Union Fédérale : .....

Sections présentes : .....

.....

.....

.....

.....

Nombre total de voix CGT : .....

## ***ATTRIBUTION DES DROITS SYNDICAUX 2010***

**A qui doivent être expédiées les décharges 2010 sous forme de carnet à souche ?**

**Adresse Administrative impérativement !**

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE COMPLETE : .....

.....

.....

.....

.....

.....

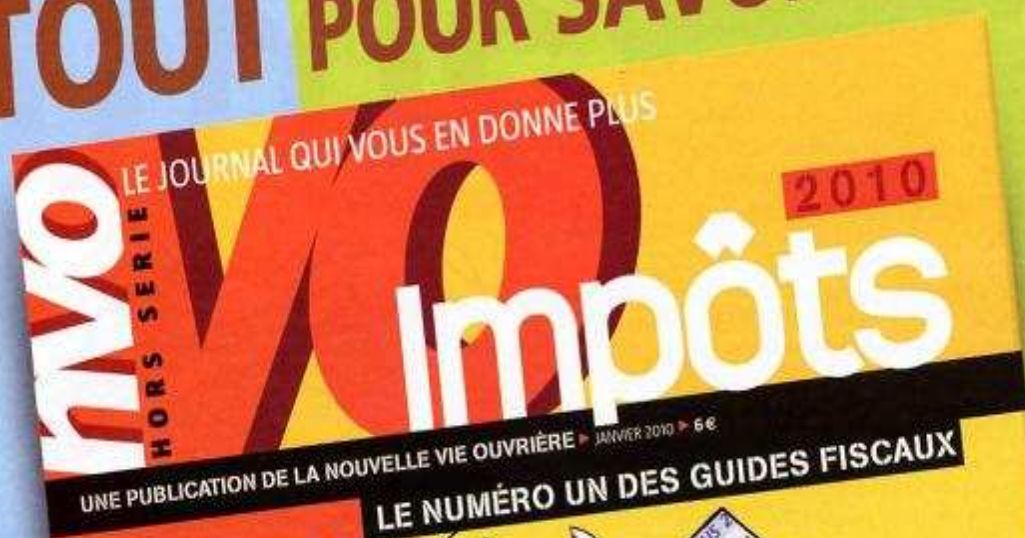
**LE PRESENT QUESTIONNAIRE DEVRA ETRE IMPERATIVEMENT CONTRESIGNE  
PAR LES SECRETAIRES DE TOUTES LES SECTIONS PRESENTES**

Secrétaire U.F.	Secrétaire P.T.T.E.	Secrétaire O.P.A.	Secrétaire P.T.A.S.	Autres
signature	signature	Signature	Signature	Signature

**P.S. : Les U.F. ou sections qui ne répondront pas au questionnaire seront en attente de leurs droits syndicaux tout questionnaire incomplet sera mis en attente également**



# TOUT POUR SAVOIR PLUS !



## VO IMPÔTS 2010

- > Nouveautés
- > Déclarations
- > Situation de votre foyer fiscal
- > Salariés ou sans emploi
- > Prime pour l'emploi
- > Frais professionnels
- > Travailleurs indépendants
- > Retraités et pensionnés
- > Revenus de l'épargne
- > Revenus de location
- > Plus-values immobilières
- > Revenus exceptionnels
- > Pensions alimentaires
- > Réductions d'impôt
- > Crédits d'impôt
- > Barème de l'impôt à payer

### EN PLUS

>>> Votre code d'accès à [www.vo-impots.com](http://www.vo-impots.com) pour obtenir le guide des frais réels et compléments spécifiques



# IMPÔTS 2010

## PAYEZ LE JUSTE PRIX

### LES NOUVEAUTÉS

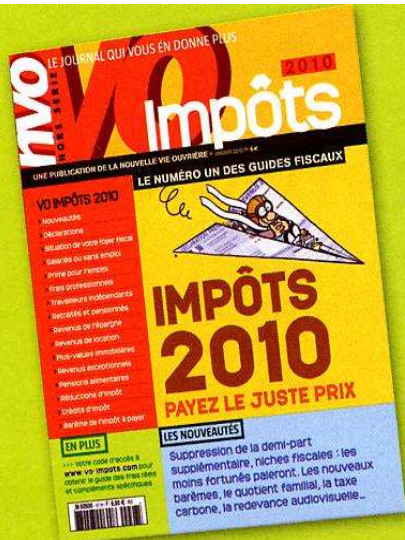
Suppression de la demi-part supplémentaire, niches fiscales : les moins fortunés paieront. Les nouveaux barèmes, le quotient familial, la taxe carbone, la redevance audiovisuelle...



PARUTION LE 25 JANVIER 2010

[www.librairie-nvo.com](http://www.librairie-nvo.com) | [www.vo-impots.com](http://www.vo-impots.com)





# PASSEZ COMMANDE !

[www.vo-impots.com](http://www.vo-impots.com)  
avec code d'accès personnalisé

N° de la Fédération (à préciser - voir liste ci-dessous) :

- |                                   |                                       |                                |                                       |
|-----------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|
| 01 Métallurgie                    | 11 Agroalimentaire                    | 23 Finances                    | 35 Police                             |
| 02 Cheminots                      | 12 Travailleurs de l'État             | 24 Éducation Recherche Culture | 39 Commerce Distribution et Services  |
| 03 Services publics               | 13 Textile habillement-Cuirs et Peaux | 29 Santé et Action Sociale     | 42 UGFF                               |
| 04 Industries chimiques           | 14 Filpac                             | 30 Syndicat des Marins         | 44 Syndicat national des journalistes |
| 05 Construction                   | 15 Ports et Docks                     | 31 Spectacle audiovisuel -     | 47 Sociétés d'Etudes conseil          |
| 07 Mines - Énergie                | 17 Verre Céramique                    | Action culturelle              | et prévention                         |
| 08 Employés et Organismes sociaux | 18 Bois                               | 32 Banques et Assurances       | 48 Comités de chômeurs                |
| 09 Transports                     | 19 Tabacs                             | 33 Professionnels de la vente  | 50 Union Syndicale des Intérimaires   |
| 10 FAPT                           | 20 Équipement                         | 34 Officiers Marine marchande  |                                       |

Numéro de compte \*

Nom de l'entreprise

Téléphone

\* ATTENTION. Si vous ne possédez pas de numéro de compte, vous devez impérativement joindre le règlement à la commande.

## ADRESSE D'EXPÉDITION

Entreprise (à préciser, seulement si nécessaire à l'expédition)

Monsieur  Madame  Mademoiselle

Nom

Prénom

Numéro

Rue

BP ou lieu-dit

Code postal

Ville

Code article 03100113

NOMBRE D'EXEMPLAIRES ..... x 6 € = ..... €

Ci-joint le règlement par chèque n°

Banque..... établi à l'ordre de la Vie Ouvrière

Commande à retourner

(accompagnée de votre règlement à l'ordre de la Vie Ouvrière) à :

**La Vie Ouvrière - 263, rue de Paris - Case 600**

**93516 MONTREUIL Cedex**

tél 01 49 88 68 42 • 01 49 88 68 50 • fax 01 49 88 68 66

[www.librairie-nvo.com](http://www.librairie-nvo.com)

**LES INVENDUS  
NE SONT PAS REPRIS**